



FSU 53

Projet carte scolaire pour la rentrée 2023 20 fermetures pour seulement 3 ouvertures de classe !!!

Cet après-midi s'est déroulé le Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSASD) « Carte scolaire 1^{er} degré » pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

Lors du Groupe de Travail qui s'était tenu jeudi dernier, **la FSU 53 était intervenue dans plus de 90% des situations abordées** par les différentes organisations syndicales. Les représentants FSU 53 ont de nouveau cet après-midi soutenu et défendu les situations de nombreuses écoles du département et ont été entendu par les services de la direction académique de la Mayenne.

Avec une dotation de -15 postes d'enseignants du 1er degré pour la rentrée prochaine, la FSU53 a dû faire preuve de pugnacité pour faire entendre ses arguments en faveur d'ouverture ou de non-fermeture de classes.

Cette dotation négative pour la Mayenne n'est pas acceptable et ne permet pas :

- d'ouvrir des classes partout où cela est pourtant nécessaire : L'Huisserie, Thévalles...
- de prendre en compte la spécificité des écoles rurales en évitant de créer des classes de 4 à 5 niveaux surchargées (Saint Georges sur Erve, Beaulieu sur Oudon...) tout en favorisant l'accueil des élèves de moins de 3 ans,
- de prendre en compte la spécificité de l'école maternelle en imposant aux équipes de créer des classes de GS/CP alors même que les écoles maternelles et élémentaires sont 2 écoles distinctes (Le Genest Saint Isle, Quelaines, Cossé le Vivien),
- de prendre en compte l'alourdissement des tâches et des missions des directions d'écoles dont les quotités de décharge se verraient passer de 100% à 50% (Badinter élémentaire, Bonchamp)
- d'accorder suffisamment d'importance au maillage des établissements publics d'éducation sur le département en fermant des sites dans certains villages (Saint Pierre sur Erve, RPI Mée/Pommerieux),
- de tenir compte de la spécificité et de la présence des élèves d'ULIS dans les classes ordinaires dans le décompte du nombre d'élèves par classe (Bonchamp, L'Huisserie, Thévalles, L.Pergaud...) comme le font certains départements,
- de recréer des postes de maîtres de soutien nécessaires aux élèves en difficulté,
- d'ouvrir en nombre suffisant les postes de remplaçants nécessaires aux départs en formation initiale et continue des enseignant·e·s et permettre simultanément d'assurer une continuité du service public d'éducation.

C'est pourquoi la **FSU 53 a voté CONTRE** ce projet de carte scolaire proposée au CSASD de ce jour. **Ce projet ayant été rejeté à l'unanimité** par les représentants du personnel, un nouveau CSASD « Carte scolaire 1^{er} degré » se tiendra Jeudi 9 février 2023 à 9h00.

Pour la FSU 53,

Virginie COUGÉ, Léonard GIRET et Lucas GRANDIN

Ci-dessous les décisions prises par la DSDEN lors du CSASD de ce jour :

Ecoles concernées par une fermeture de classe (20) :

- | | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| • Badinter (CP dédoublé) | • La Bazoge Montpinçon | • Renazé - élémentaire |
| • Beaulieu sur Oudon | • Le Genest St Isle - élémentaire | • RPI Mée/Pommerieux |
| • Blandouet Saint Jean | • Le Ribay | • Saint George sur Erve |
| • Bonchamp - élémentaire | • Louverné - maternelle | • Saint Georges le Flécharde |
| • Changé | • Mayenne - J. Ferry | • Saint Pierre sur Erve |
| • Château Gontier - J. | • Montsûrs (Jean Tardieu) | • St Pierre la cour - élémentaire |
| • Guéhenno élémentaire | • Quelaines Saint Gault - | |
| • Cossé le Vivien - élémentaire | élémentaire | |

Ecoles concernées par une ouverture de classe (3) :

- Laval - Germaine Tillon
- RPI Hambers/Jublains (poste réservé pour un professeur des écoles stagiaire)
- Saint Berthevin - Le Lac élémentaire

Écoles concernées par des transferts de moyens (8) :

- Beaulieu sur Oudon : positionnement d'1/2 TRR*
- Charchigné : positionnement d'un TRR à 100%
- Charles Perrault – Laval : positionnement d'1/2 TRZU**
- La Baconnière : suppression du TRR
- Louis Pergaud – Laval : positionnement d'1/2 TRZU
- Pré en Pail : suppression du TRR
- Renazé : positionnement d'1/2 TRR
- RPI Hambers/Jublains : suppression du TRR
- Saint Berthevin Le Lac : suppression du TRR

* TRR : Titulaire Renforcement Ruralité

** TRZU : Titulaire Renforcement Zone Urbaine

Autres créations de postes :

- Un poste de conseiller pédagogique départemental « Maternelle »
- Deux postes de titulaire remplaçant dont un basé sur l'école de Thévalles - Laval

Fusions d'écoles :

- Argentré
- Charles Perrault – Mayenne + Angellerie - Mayenne
- Entrammes
- Vilaines la Juhel